



HAL
open science

Retour sur les relations entre locuteurs et énonciateurs Des voix et des points de vue

Alain Rabatel

► **To cite this version:**

Alain Rabatel. Retour sur les relations entre locuteurs et énonciateurs Des voix et des points de vue. Des voix et des points de vue, Sep 2008, Luxembourg, Luxembourg. pp.357-373. halshs-00504918

HAL Id: halshs-00504918

<https://shs.hal.science/halshs-00504918>

Submitted on 21 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RETOUR SUR LES RELATIONS ENTRE LOCUTEURS ET ÉNONCIATEURS

DES VOIX ET DES POINTS DE VUE

Alain RABATEL
ICAR, UMR 5191, CNRS, Université de Lyon 2, ENS-LSH
Université Lyon 1–IUFM
Université de Lyon

Je voudrais revenir sur certains travaux de la linguistique de l'énonciation pour y lire comment ils rendent compte des phénomènes d'hétérogénéité énonciative, à travers la place qu'ils accordent à la distinction entre locuteur et énonciateur, explicitement ou non. Comme je n'ai pas une conception muséale et sacralisée de l'histoire des idées, je le ferai en fonction de la thèse d'une nécessaire disjonction entre ces instances. Je partirai de l'évocation des difficultés qui pèsent sur cette disjonction (1) pour aborder successivement son caractère implicite chez Benveniste (2), son explicitation chez Culioli (3) puis chez Desclés (4). En dernier lieu, je poserai un cadre général en faveur de cette dernière, compte tenu de la nature des points de vue dans le dialogisme interactionnel de la communication (5).

1. LOCUTEUR ET/OU ÉNONCIATEUR ?

Distinguer locuteur et énonciateur se heurte à de nombreuses difficultés. Le fondateur de l'approche de l'*énonciation* utilise le terme de *locuteur* davantage que celui d'*énonciateur* lequel, lorsqu'il est employé, renvoie à une activité de locution¹. De plus, cette disjonc-

¹ « Dès lors que l'énonciateur se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, il dispose à cette fin d'un appareil de fonction » (PLG 2 : 84 ; *cf.* PLG 1 : 242). Le couple **énonciateur** (et non locuteur)/**allocutaire** est significatif de l'entremêlement des séries lexicales et des

tion n'est pas présente dans nombre de travaux de premier plan, à l'instar de ceux d'Authier-Revuz (1995), qui utilise le terme *énonciateur*. Enfin, quand la distinction existe, elle ne fait pas consensus chez les énonciativistes, par exemple chez Desclés (1976) vs. Ducrot (1980b, 1984). Aussi ne fait-elle guère sens pour les linguistes étrangers (aux problématiques énonciatives).

Si un concept n'existe pas vraiment sans mot pour le dire, il peut exister à l'état pré-théorique, et les flottements de dénomination, à l'instar de l'emploi apparemment synonymique de locuteur ou d'énonciateur, sont, *a minima*, l'indice d'un problème. De fait, beaucoup de linguistes utilisent indifféremment *locuteur* ou *énonciateur*, pour renvoyer au producteur des énoncés tandis que d'autres emploient exclusivement l'un ou l'autre terme. Selon le *Trésor de la langue française*, le *locuteur*, « personne qui parle, qui produit des énoncés », ne se distingue guère de l'*énonciateur*, défini comme « agent créateur d'un énoncé », sous la plume du Conseil international de la Langue Française. Ces définitions ne brillent pas par leurs différences – surtout si l'on ajoute celle d'*énonciation* (« action d'énoncer ; fait de prononcer ou d'écrire des sons et des lettres ») – ni n'entrent dans les détails de ce qui est énoncé, des choix de référencement et de prise en charge énonciative, toutes choses capitales pour la disjonction locuteur/énonciateur. Cette apparente équivalence est accrue par le fait que la série *énonciation*, *énonciateur*, *énoncé* est concurrencée par celle fondée sur l'étymon *loquor/loqui* qui a donné naissance à des termes plus anciens et davantage utilisés dans le langage ordinaire que la première (parallèlement à des termes plus techniques, contemporains de la première série) : *élocution*, *locution*, *locuteur*, *interlocuteur*, *locuté*, *délocuté*, *allocuté*, *allocutaire*, *locutoire*, *illocutoire*, *perlocutoire*, sans compter des termes tels que *éloquence*, *allocution*, *ventriloque*, *soliloque*² etc. La co-existence de séries peu différenciées et

notions. Les abréviations PLG et VOC, suivies d'un chiffre, renvoient à tel volume des *Problèmes de Linguistique générale* ou du *Vocabulaire des institutions européennes*.

2 Il n'y a pas de rapport entre la racine du verbe latin et celui de *lego/logos* en grec (qui provient d'une racine indo-européenne **leg-/*log-*). Mais la connivence sémantique, relayée par une connivence phonologique, fortuite, a induit les Romains à forcer les choses : ainsi les décalques des mots grecs en *-logia* ou en *-logos* ont donné des néologismes en *-loquium* ou *-loquus*. Cicéron invente *veriloquium* pour décalquer *etymo-logia* (« la parole authentique ») ; de même pour *soliloquium/monologos*. Merci à Christian Nicolas pour ces exemples d'étymologisation populaire.

hétérogènes, tant dans les usages populaires que savants, témoigne de la difficulté à penser des phénomènes concomitants, mais pas nécessairement solidaires (Philippe, 2002).

2. L'ABSENCE DE DISJONCTION EXPLICITE LOCUTEUR/ÉNONCIATEUR CHEZ BENVENISTE

Les emplois du terme « énonciation » ne relèvent pas tous de la notion d'énonciation, du moins selon les diverses acceptions que Benveniste donne à la notion : ainsi lorsque Benveniste utilise « énonciations » au pluriel, renvoyant à la notion d'acte d'autorité, à la dimension performative du langage, telle qu'elle est développée dans VOC 2 (Ono, 2007 : 50). Inversement, certains concepts traitent de la théorie de l'énonciation, même si Benveniste n'utilise pas explicitement le terme : c'est notamment le cas pour les notions d'*instance de discours*, de *phrase* et de *performatif* (*ibid.* : 57).

En revanche, relèvent explicitement de la notion d'énonciation les 4 ou, selon Ono, 5 gloses suivantes (*ibid.* : 50-57) qui appréhendent l'énonciation en tant que :

- i) *Phonation*, « réalisation vocale de la langue », *profération*. C'est le sens que Benveniste utilise en 1954, dans « Tendances récentes en linguistique générale » (PLG 1 : 3-17), lorsqu'il parle d'« énonciations enregistrables » en tant que réalisations phoniques du langage articulé.
- ii) *Conversion de la langue en discours* (« Sémiologie de la langue », 1969, PLG 2 : 43-66). L'Actualisation de la langue en discours repose sur la notion centrale de phrase, sur le plan syntaxique et sémantique, dans le cadre de l'opposition benvenistienne sémiotique (langue) vs sémantique (discours en situation).
- iii) *Acte unique, individuel par lequel le je/ici/maintenant s'affirme comme instance de discours* (Benveniste, « La nature des pronoms », 1956, dans PLG 1 : 75-87 ; « De la subjectivité » (1958, dans PLG 1 : 258-266) ; « Les relations de temps dans le verbe français » (1959, PLG 1 : 225-236).
- iv) *Dimension dialogique, manière d'influencer l'allocutaire ou l'auditeur* : cette idée est présente dans « Les relations de temps dans le verbe français » (1959, PLG 1 : 225-236), et plus

encore dans « L'appareil formel de l'énonciation » (1970, PLG 2 : 79-88) en appui sur les observations de Malinovski.

- v) *Actualisation de la phrase dans la réalité du discours* (1970). Selon Ono, cette conception, proche de 2), en diffère notamment sur l'importance accordée à la question de la référence, par laquelle Benveniste renoue avec des préoccupations anciennes, exprimées dès 1950 dans son article sur « La phrase nominale » (PLG 1 : 151-167).

Ces acceptions concernent à la fois le locuteur comme producteur de l'énoncé et l'énonciateur comme instance de prise en charge. Ces deux instances se trouvent partout mêlées, sauf peut-être dans la première acception. De plus, la prise en charge des énoncés et leur dimension argumentative-pragmatique paraissent – à tort – dépendre de l'énonciation personnelle, dès lors que Benveniste limite l'expression de la subjectivité (et de ses effets) à la seule énonciation personnelle (Rabatel, 2005a : 117 ; Ono, 2007 : 41-43, 45-46). La notion d'énonciateur n'est pas explicitée à travers son articulation avec les plans d'énonciation non embrayés, de nature à favoriser l'observation de la déliaison locuteur/énonciateur. À preuve, les notions de prédication (assertive, interrogative, impérative) et de syntagmation sont à peine mentionnées dans le dernier article de Benveniste consacré à l'appareil formel de l'énonciation de 1970. Or ces deux notions sont centrales pour la saisie de la subjectivité de la langue, indépendamment du plan d'énonciation personnelle, car la « syntagmation de mots » (PLG 2 : 229) qui produit la « signification de l'intenté » (PLG 2 : 64, 226), renvoie à un à dire ayant une certaine force (Ono, 2007 : 127, 131-132), quel que soit le plan d'énonciation.

Certes, dans VOC 2 (1969), notamment à propos de *Ius*, de *Diké*, Benveniste évoque en filigrane une autre conception de l'énonciation, autour des phrases nominales³, des proverbes, des énonciations rituelles, des énoncés impersonnels. Mais cette ouverture est fragile (voir Ono, 2007 : 76, 99-100 et 104), comme le confirme son interprétation des phatiques (évoqués d'abord par Malinovski), que Benveniste considère à la limite du dialogue « vrai », comme les *Hain-tenys*

3 *Homo homini lupus* n'est pas une variante de la phrase avec verbe (*Homo homini lupus est*), mais relève d'un mode d'« énonciation distinct » (PLG, 1966 : 166) : la phrase à prédicat nominal sans verbe ni copule est « une assertion nominale, complète en soi », qui « pose l'énoncé hors de toute localisation temporelle ou modale et hors de la subjectivité du locuteur » (*ibid.* : 159-160).

malgaches, ces énoncés rituels que Benveniste situe hors des échanges vifs (PLG 2 : 85).

Bref, avec l'énonciation personnelle, Benveniste donne un contenu linguistique à la subjectivité, mais ce dernier est limité en raison de la mésestimation de la subjectivité dans les plans d'énonciation de type historique ou théorique, notamment dans les contextes d'effacement énonciatif, lorsque la subjectivité s'avance masquée, dès la construction du *dictum*, en l'absence de jugements explicites dans le *dictum* et/ou en l'absence de *modus explicite* (Rabatel, 2008b, 2009 ; Ono, 2007 : 138, 140-154).

Une autre façon de souligner les limites de l'avancée de Benveniste tient au statut instable de la notion de point de vue. Benveniste souligne (le fait, rare, mérite d'être noté) l'importance de cette notion transversale pour rendre compte de l'activité du locuteur dans la langue, ainsi qu'il le dit dans le premier tome de ses *Problèmes de linguistique générale*, en exprimant son accord avec la profession de foi de Saussure :

Ailleurs [dans les autres sciences] il y a des choses, des objets donnés, que l'on est libre de considérer ensuite à différents points de vue. Ici [dans la science du langage] il y a d'abord des points de vue, justes ou faux, mais uniquement des points de vue, à l'aide desquels on *crée* secondairement les choses. [...] Voici notre profession de foi en matière linguistique : en d'autres domaines, on peut parler des choses à *tel ou tel point de vue*, certain qu'on est de retrouver un terrain ferme dans l'objet même. En linguistique, nous nions en principe qu'il y ait des objets donnés, qu'il y ait des choses qui continuent d'exister quand on passe d'un ordre d'idées à un autre et qu'on puisse par conséquent se permettre de considérer des « choses » dans plusieurs ordres, comme si elles étaient données par elles-mêmes. (Saussure, vers 1910, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 12, 1954 : 57-58, dans PLG 1 : 39-40)

Certes, il serait faux de penser que la réalité n'existerait pas indépendamment du langage, mais tout autant de penser que l'étude linguistique du matériau linguistique serait possible en « objectivant » des objets à l'aide de mots neutres sans histoire. L'objet de discours construit par le mode de donation de la référence comporte des traces du point de vue de l'énonciateur sur l'objet, indépendamment du fait que l'énonciateur exprime explicitement un jugement de valeur sur l'objet (à travers des qualifications, des modalisations, des jugements...), car il n'est pas possible de dissocier l'objet de son commen-

taire⁴, comme si la subjectivité ne se manifestait qu'au plan de la connotation et n'affectait pas celui de la dénotation !

Tel que Saussure le définit, le point de vue (PDV) renvoie au fait que tout énoncé indique une sorte de jugement de l'énonciateur sur l'objet à travers sa référenciation. Ce PDV là renvoie à des mécanismes linguistiques qui sont pour partie (mais pour partie seulement) distincts du PDV que manifeste le locuteur/énonciateur à travers le choix d'un plan d'énonciation. Les deux acceptions de la notion renvoient au fait que c'est l'énonciateur qui manifeste sa présence et ses choix dans la voix du locuteur. Dans les deux cas, il serait faux de réduire la présence de l'énonciateur et sa volonté de peser sur le destinataire du message au plan embrayé ou aux traces d'une référenciation subjectivante. L'intention de l'énonciateur s'exprime aussi, même si c'est différemment, avec une énonciation non embrayée et/ou une référenciation objectivante (voir Rabatel, 2005a : 116-119).

La problématique du PDV est encore complexifiée si l'on prend en compte le dialogisme, et, notamment, l'existence, sous des formes très variées, de PDV indiqués à travers la référenciation, sans la rapporter à l'acte d'énonciation d'une source qui parle (le locuteur). À côté des PDV⁵ émis par le locuteur/énonciateur premier (L1/E1)⁶ ou par les locuteurs/énonciateurs seconds enchâssés dans le discours de L1/E1, il existe des PDV « opaques ». On vise moins ici la difficulté de repérer la source des PDV, lorsqu'ils sont exprimés sans renvoyer à une source unique ou explicite (comme les PDV collectifs ou doxiques) que la difficulté de repérer une forme-PDV, lorsqu'elle est distincte de PDV de L1/E1 et surtout lorsqu'elle n'est pas *communiquée* par son auteur (dans des discours, rapportés ou non), mais *exprimée* par un mouvement d'empathie de L1/E1. Ainsi en est-il lorsque L1/E1 envisage des façons d'être (les « attitudes » de Ducrot, 1984 : 204), de

4 Voir Ducrot (1993) sur les limites de l'opposition *dictum* ~ *modus*, comme si le *dictum* échappait à la subjectivité.

5 Le PDV est ainsi une catégorie transversale, concernant n'importe quelle proposition, sans se réduire à celles qui contiennent des perceptions, qui forment un sous-ensemble d'un tout plus vaste (Rabatel, 2008a). Il apparaît le plus souvent dans un énoncé qui sert de cadre à une prédication. Mais, dans certains contextes, certains mots suffisent à indiquer un PDV embryonnaire.

6 Pour une définition plus précise, voir, *infra*, 5. La barre oblique indique le syncrétisme entre L et E. Ce dernier concerne aussi des locuteurs/énonciateurs seconds (I2/e2), lorsque ces derniers prennent en charge le PDV rapporté. Et il est possible qu'il y ait des énonciateurs seconds non locuteurs, lorsque le PDV est communiqué par L1/E1 sans que e2 ne « parle ».

percevoir (Rabatel, 2008a) qui ne sont pas les siennes : le PDV est communiqué non par sa source, ni sous la forme d'un discours identifiable, mais par l'instance première qui, dans son discours (indépendamment du plan d'énonciation adopté), se met à la place de celui dont elle imite le PDV.

En ce sens, le PDV est une problématique plus complexe que celle de la voix et du discours rapporté, car si voix et discours rapportés renvoient bien à des PDV exprimés plus ou moins directement par leur auteur, il devient plus difficile de repérer le PDV d'un tel, dès lors que sa voix ne se fait plus entendre : cette difficulté, caractéristique du style indirect libre, qui n'est pas vraiment un « discours », est encore plus nette chaque fois qu'un locuteur/énonciateur envisage les choses en se mettant à la place d'un autre, à la place de ce qu'il voit, de ce qu'il fait, comme par exemple avec les PDV perceptifs (PDV représentés ou embryonnaires, voir Rabatel, 2008a), sans pour autant lui donner la parole.

L'énonciateur, en tant qu'instance potentiellement distincte du locuteur (premier ou second) n'est-il pas l'instance à même de rendre compte de cette complexité auto- et hétéro-dialogique ⁷ ?

3. CULIOLI ET LA CO-ÉNONCIATION

Culioli élargit la problématique de Benveniste, en substituant à la problématique de l'expression de la subjectivité (ancrée sur le *je*) la question : « comment un énoncé s'énonce » (De Vogüé, 1992 : 80). La distinction entre locuteur et énonciateur est explicitée à travers l'idée que l'énonciateur est une position énonciative adoptée par le locuteur lors de l'actualisation, et aussi, on y reviendra, à travers la notion de co-énonciateur.

L'énonciation est la notion fondamentale servant de base aux *opérations énonciatives*, permettant de référer à un procès en construisant un état de ce procès inscrit dans les faits et dans le temps, ou, au contraire, tel qu'il se conçoit par la pensée d'un sujet, selon une référenciation notionnelle référant à une instance subjective de construction des procès. Tout *domaine notionnel*, qui permet de

7 Cette intrication de PDV divers selon leurs manifestations et l'origine interfère sur une question connexe, celle de l'instance qui prend en charge les énoncés : voir, *infra*, 4 et 5.

structurer une classe d'occurrences, est organisé autour d'un centre organisateur, divisé en trois zones : l'intérieur (reposant sur une relation d'*identification*, d'identité) ((1) & (4)) ; l'extérieur (reposant sur un décrochage, une *rupture*, une saisie de l'altérité) ((2) & (5)) et une zone frontière (reposant sur la *différenciation*, c'est-à-dire la saisie d'une altérité plus ou moins grande) ((3) & (6)). Ces relations concernent les objets du discours, à travers les opérations de Qualification ((1)-(3)) et de Quantification ((4)-(6)) (Culioli, 1978, t. 2 : 127-144) :

- (1) Ceci est un véritable texte.
- (2) Ceci n'est pas un texte.
- (3) Ceci s'apparente de loin à un texte.
- (4) Écoutez-moi, je vous parle !
- (5) Le 10 septembre 2008, Tartempion présenta sa communication.
- (6) Dans une demi-heure j'aurai terminé mon exposé.

Culioli distingue les instances de validation des énoncés à partir des activités de *centrage* sur le sujet énonciateur lorsque la validation est rapportée au sujet (voire de *double-centrage* si le sujet modalise ses assertions) ; de *décentrage* lorsque le sujet est décentré par rapport au plan de l'assertion (interrogation, injonction, causation) ; d'*excentrage* lorsque l'assertion est en lien avec un repère fictif à partir duquel les événements sont envisagés (supputation, probabilité, possibilité, nécessité, hypothèse, assertion fictive) (Ducard, 2004 : 53). Le jeu énonciatif de ces instances de validation permet au locuteur de jouer constamment sur la différenciation ou sur l'identification, y compris dans la relation interlocutive :

- (7) N'est-ce pas que c'est beau ! (Identification)
- (8) D'aucuns ne partagent pas ce jugement. (Rupture)
- (9) Jusqu'où peut-on partager cette analyse ? (Différenciation)

Avec les exemples (7) – (9) émerge la problématique de la co-énonciation, qui ne correspond pas à une co-construction par deux locuteurs d'un même énoncé (c'est le sens que Jeanneret donne à sa coénonciation, qui est en fait une colocation) mais à la position énonciative que le locuteur adopte dans son énoncé et surtout aux infléchissements ou aux rectifications qu'il fait subir à son propos pour mieux

recueillir l'assentiment de l'interlocuteur, en anticipant sur ses objections éventuelles. On ne saurait mieux montrer la déliaison locuteur/énonciateur, dans la mesure où la co-énonciation culiolienne consiste, pour le locuteur, à *parler en tenant compte du point de vue de l'autre, sans toutefois lui donner la parole*.

Des échanges avec C. Normand et D. Ducard, qui avaient pris l'initiative de la décade de Cerisy-la-Salle consacrée à Culioli, ont confirmé que Culioli ne prend guère en compte le critère dialogal, ce qui réduit *de facto* la façon dont il conçoit le dialogique : « l'interaction est toujours prise dans l'intersubjectivité » et la notion d'« énonciateur, en tant que sujet énonciateur implique les représentations intériorisées de soi et de l'autre » (D. Ducard, correspondance privée), l'instance duale énonciateur/co-énonciateur fonctionnant par saisie d'une relation de soi à soi (y compris de soi à soi comme autre) ou de soi à l'autre, relations intériorisées distinctes du discours intérieur. Ainsi Ducard analyse (10) moins comme une interpellation de l'allocutaire que comme une pseudo-interrogation, pour ramener le co-énonciateur (allocutaire), par identification, à l'étonnement de l'énonciateur :

(10) Dis donc ! Tu te rends compte !

Bref, c'est toujours par rapport à S0 que le locuteur, qui est aussi énonciateur, envisage les relations d'identification, de différenciation ou de rupture selon une conception dialogique qui met en co-présence le sujet énonciateur et le sujet co-énonciateur dans l'énonciateur-locuteur :

D'abord je fais la distinction en général – je la faisais dès la première année pour le malheur de mes étudiants peut-être – entre *sujet énonciateur* (que j'ai compliqué avec *sujet co-énonciateur*), *énonciateur-locuteur* et *interlocuteur*. Et *sujet*... ça renvoie toujours à **soi**. C'est-à-dire que je ne peux pas parler, comme on le dit parfois, du sujet co-énonciateur qui serait *l'autre*. L'autre, il est celui que je me représente comme étant l'autre, l'interlocuteur... mais je peux me le représenter... Supposons que j'aie une vue un peu hallucinatoire ou que je réfléchisse, que je revoie les arguments que l'on pourra m'avancer lors d'une réunion, etc., tout ça... Ça c'est le sujet !...

[...] C'est donc que le subjectif est nécessairement lié à l'intersubjectivité et que l'intersubjectivité renvoie au subjectif. C'est ce que j'ai appelé la « relation de soi à soi » et la « relation de soi à un autre que soi », qui peut renvoyer à soi et qui peut renvoyer à l'autre. (Culioli, Normand, 2005 : 164-165)

L'approche du co-énonciateur est contrainte par la conception peu dialogale des échanges. Cette restriction pèse sur l'approche interactionnelle de la co-construction des PDV (Rabatel, 2005b) ; elle

n'empêche pas le fait fondamental qu'en pensant l'énonciation comme un jeu de positionnements énonciatifs – sans les réduire à l'identification et au centrage – Culioli élargit l'espace où la disjonction locuteur/énonciateur se déploie.

4. ÉNONCIATEUR, LOCUTEUR ET MÉDIATEUR CHEZ DESCLÉS

Comme Culioli, Desclés, distingue locuteur et énonciateur. Il le fait dès 1976, soit un peu avant Ducrot (1980b, 1984), et en un sens opposé, marqué par la réflexion sur les performatifs (Ross, Banfield). Je citerai toutefois une publication relativement récente de Desclés et Guentchéva (2000) qui présente l'avantage de revenir sur des travaux antérieurs tout en situant le couple énonciateur/locuteur par rapport à l'instance nommée médiateur, capitale dans les travaux consacrés au médiatif.

Derrière tout énonciateur, il y a toujours un énonciateur et des coénonciateurs. Le locuteur est toujours sous la dépendance d'un énonciateur qui le met en scène comme auteur d'une énonciation rapportée. Dans une énonciation directe, énonciateur et locuteur coïncident, mais de nombreux discours sont construits sur des relations complexes entre énonciateur, locuteur et colocuteur. Enfin, la notion de médiateur ne se ramène ni à la notion d'énonciateur, ni à celle de locuteur. Elle est liée à un type de discours particulier où l'énonciateur, tout en informant son coénonciateur d'un fait, lui indique que son mode d'accès à la connaissance du fait évoqué est lié à des intermédiaires (des médiateurs) comme des énonciateurs non spécifiés, des oui-dire ou encore des indices, déclencheurs de processus inférentiels. (Desclés, Guentchéva, 2000 : 79)

L'énonciateur est ici conçu comme une structure sous-jacente à tout énoncé. Derrière des énoncés tels que

- (11) Le soleil est maintenant caché par les nuages.
- (12) Je pense que tu as tort.
- (13) Viens !
- (14) Tu m'aimes ?
- (15) L'homme est mortel.
- (16) Alors le Prince tua le dragon.
- (17) Tu n'as pas le droit de dire ça !,

il faut présupposer l'existence antérieure d'un

- (11a) Je dis que [Le soleil est maintenant caché par les nuages.]
- (12a) Je dis que [Je pense que tu as tort.]
- (13a) Je dis que [Viens !]
- (14a) Je dis que [Tu m'aimes ?]
- (15a) Je dis que [L'homme est mortel.]
- (16a) Je dis que [Alors le Prince tua le dragon.]
- (17a) Je dis que [Tu n'as pas le droit de dire ça !]

L'énonciateur est la source du *je dis que* et il coïncide avec le locuteur des énoncés entre crochets, même si le dernier exemple comprend par récursivité un locuteur enchâssé qui a dit « ça » et auquel le locuteur enchâssant dénie le droit de le dire. L'énonciateur est fondamental pour la problématique de la prise en charge énonciative, c'est-à-dire pour les énoncés assertés pour lesquels « l'énonciateur engage pleinement sa responsabilité par rapport au fait représenté » (Desclés, Guentchéva, 2000 : 81). Que les énoncés manifestés relèvent de l'énonciation personnelle, historique ou impersonnelle, ils sont tous supportés par un « schéma d'axiome énonciatif » (*je dis (que)* implicite) qui prend en charge la vérité du fait représenté et des actes de langage manifestés dans le *dictum* et le *modus* (explicite ou implicite).

Par rapport à l'énonciateur premier, la notion de locuteur renvoie à la nécessité de traiter de la possibilité qu'ont les langues d'introduire des énonciations rapportées à l'intérieur d'autres énonciations rapportées :

Cette distinction est différente de celle de Ducrot (1984). En effet, pour cet auteur, « le locuteur est un être de discours » (p. 203) ; il est « responsable de l'énoncé, [il] donne existence au moyen de celui-ci à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes » (p. 205). En revanche, « les énonciateurs, [sont] ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (p. 204).

Pour nous (Desclés, 1976), l'énonciateur est celui qui prend matériellement en charge l'énoncé, tandis que le locuteur dépend de l'énonciateur et il est censé proférer un acte d'énonciation, qu'il soit réel ou non. Ainsi, dans une énonciation rapportée, le locuteur est clairement identifié et distinct de l'énonciateur. Dans une énonciation médiatisée,

le locuteur n'est pas toujours clairement identifié, d'où l'introduction du concept de médiateur. La théorie de la polyphonie de Ducrot devrait être réexaminée en distinguant énonciateur, locuteur et médiateur. La notion d'énonciateur au sens qu'il lui donne couvre à la fois des fonctions discursives de locuteur et de médiateur que nous cherchons à distinguer à partir de marques linguistiques qui apparaissent dans les langues (Desclés, Guentchéva, 2000 : 84-85).

Le lecteur remarquera une sorte de similitude dans la façon dont, *mutatis mutandis*, Ducrot, Desclés et Guentchéva convoquent l'énonciateur⁸ et le médiateur, en pointant sur le fait que certaines informations sont fournies de façon médiate, sans passer par le repérage d'un énoncé rapporté explicitement à une source mentionnée par le discours, qu'il s'agisse de l'énonciateur/locuteur primaire ou d'un locuteur second. Ducrot (1984) pense ce phénomène à travers le concept d'énonciateur et Desclés et Guentchéva à travers celui de médiateur. Toutefois, la notion de médiateur ne recouvre pas la notion d'énonciateur au sens de Ducrot (1984) : car nombre de PDV perceptifs, au sens de Ducrot (1984), correspondent à des énoncés médiés sans que l'énonciateur soit non spécifié⁹. En revanche, ce qui est non spécifié, c'est le fait que l'énoncé, qui paraît correspondre au dire de L1/E1, renvoie au PDV d'un énonciateur second qui ne « dit » mot. En sorte que définir « les médiateurs comme des énonciateurs non spécifiés » (Desclés, Guentchéva, 2000 : 79) revient à faire de ces derniers un sous-ensemble de la catégorie énonciateur au sens de Ducrot (1984), les uns étant non spécifiés, les autres spécifiés. Au-delà de la différence de spécification ou non de la source, leur caractère médiatisé plaide en faveur d'un regroupement du médiateur et de l'énonciateur au sens de Ducrot (1984).

L'intérêt de l'approche de Desclés et Guentchéva est d'insister, en nommant énonciateur le locuteur primaire, sur l'importance des phénomènes de prise en charge (PEC) qui le concernent : l'énonciateur s'engage dans ses assertions (personnelles ou collectives), et l'engagement (la prise en charge énonciative) décroît avec les énonciations rapportées et les énonciations médiatisées (Desclés, Guentchéva, 2000 : 94, 106-107). Dans ce cadre, l'ouverture sur la catégorie du médiatif et sur son marquage est précieuse, car elle

8 Je ne traiterai pas de Ducrot, pas davantage de la Scapoline, par rapport à qui j'ai précisé ma position dans Rabatel (2005a).

9 Voir l'analyse de l'incipit d'*Une vie*, chez Ducrot (1980a : 20).

élargit le cadre du dialogisme, au-delà des discours rapportés. Mais cette extension est différente des PDV, au sens où Ducrot a montré que les PDV renvoient aussi à des attitudes, des actions, des perceptions, sans se dire explicitement, à la différence des PDV qui se communiquent par le *je* et/ou par des paroles ou par des jugements.

5. PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA DISJONCTION LOCUTEUR/ÉNONCIATEUR

Si l'on partage le cadre benvenistien selon lequel « la référence est partie intégrante de l'énonciation » (PLG 2 : 82) – ce qui ouvre la voix à la notion d'opération énonciative, telle que la théoriserait Culioli – ; si l'on prend en compte la complexité de la notion de PDV et la nécessité de ne pas la rabattre sur celle de voix ; si, enfin, on fait sien l'idée que la voix du locuteur/énonciateur premier fait place à des énonciateurs seconds, sorte de sujets modaux (Rabatel, 2005a, 2008a) qui ne se réduisent pas au co-énonciateur culiolien, ni au médiateur de Desclés, on posera que la disjonction locuteur/énonciateur présente plusieurs avantages :

- celui de penser l'expression de la subjectivité sans la réduire au *je*, étant donné la possibilité de se mettre à la place d'un autre 'sujet', fût-ce dans des contextes d'énonciation non embrayés, et ce, sans que le PDV (forcément subjectif dans son *origine*) ne prenne la forme d'une *communication* nécessairement subjective ou nécessairement singulière dans ses marques ;
- celui de penser la PEC dans un cadre dialogique, et sans la limiter aux approches véri-conditionnelles (Rabatel, 2009a) ;
- celui de penser le dialogisme et la dynamique interactionnelle en faisant place aux énonciateurs externes et internes, à ceux qui parlent comme à ceux dont on envisage le PDV sans leur donner la parole.

On conclura aussi que la question du PDV, décisive pour cette disjonction, ne gagne pas à opposer les approches par la source ou par le contenu (comme propose Carel dans ce volume) : il s'agit là d'un même processus – appréhendé tantôt par la source (à laquelle on affecte un contenu) tantôt par le contenu (à partir duquel on remonte à sa source) – variable selon les stratégies discursives et les genres.

Il n'y a pas, pour le locuteur ou l'énonciateur une quelconque prééminence ou antériorité. Ils interviennent à différents niveaux de

production des énoncés et des PDV et renvoient à des aspects différents mais fortement intriqués de l'usage de la parole.

- Le *locuteur* est l'instance première qui produit matériellement les énoncés. C'est pourquoi la notion de locuteur peut être rapprochée de celle de voix. Elle est proférée (ou écrite) par un locuteur (ou scripteur), dotée d'une matérialité, subordonnée à l'expérience sensorielle.
- L'*énonciateur* est l'instance qui se positionne par rapport aux objets du discours auxquels il réfère, et, ce faisant, qui les prend en charge. La notion d'énonciateur correspond à une *position* (énonciative) qu'adopte le locuteur, dans son discours, pour envisager les faits, les notions, sous tel ou tel PDV pour son compte ou pour le compte des autres¹⁰. De la sorte, l'énonciateur est défini comme l'instance aux PDV¹¹. La disjonction locuteur/énonciateur rend compte des possibilités que le locuteur se donne, en tant qu'énonciateur, pour tourner autour des objets du discours, pour envisager les faits, les mots et les discours, les notions, les situations, les événements, les phénomènes de tel ou tel PDV, dans le présent, le passé ou le futur, par rapport à soi ou par rapport aux PDV d'autrui.

Cette position énonciative, dialogique, croise la question de la *prise en charge* (énonciative). La disjonction locuteur/énonciateur rend compte de la façon dont le locuteur/énonciateur envisage les choses et prend en charge certains contenus propositionnels (Ducrot, 1984 vs 1980b). Mais dire cela est un raccourci : *dans* le locuteur primaire, celui qui prend en charge les énoncés, c'est l'énonciateur primaire *en syncrétisme* avec lui¹². Toutefois, les modalités de la PEC ne sont pas les

10 D'où sa parenté avec les notions de sujet modal, de centre de perspective, de sujet de conscience.

11 Faut-il aller jusqu'à remplacer énonciateur par PDV (notamment Haillet, 2007 : 33) ? Ce choix repose sur une équivalence stricte entre PDV et contenu propositionnel, discutable dans un cadre dialogique, surtout si on considère que des PDV peuvent s'exprimer par un mot, indépendamment d'une proposition... Voir Rabatel (2009b).

12 Ce syncrétisme invite à prendre ses distances avec la sous-estimation du locuteur lambda par rapport au locuteur L. Or L1/E1, en tant qu'il prend en charge les énoncés, c'est un syncrétisme qui réunit sous un même PDV le locuteur L, le locuteur lambda, et, en définitive, le sujet parlant (Rabatel, 2005a). Sous sa matérialité interactionnelle, ce syncrétisme construit ce que j'ai nommé le principal, c'est-à-dire l'énonciateur principal, qui subsume en un méta-PDV les PDV partiels des énoncés composant son discours et correspondant en gros à ce que

mêmes pour le locuteur/énonciateur premier et pour les énonciateurs intradiscursifs, *a fortiori* lorsque ces derniers sont la source de PDV qui ne sont pas des paroles, mais s'expriment à travers des comportements, des actions, des manières de percevoir. C'est pour distinguer les uns et les autres que je réserve la PEC pour L1/E1 et parle d'imputation et de quasi-PEC lorsqu'un PDV est attribué par L1/E1 à un e2, ce qui revient à présupposer que e2 aurait bien pris en charge (en un autre lieu et en un autre temps) ce PDV (Rabatel, 2009a). Cette présomption de PEC est nécessaire à L1/1 pour qu'il se positionne ensuite par rapport au PDV imputé en fonction des maximes conversationnelles.

On pourrait penser qu'il est dommage d'utiliser le même terme d'énonciateur, pour renvoyer à des phénomènes différents (E1 en syncrétisme avec L1, e2 en syncrétisme avec I2, voire e2 sans I2), *mais il apparaît, à la réflexion, qu'il est intéressant que ce soit précisément le même*, compte tenu du fait que

- nous ne cessons de parler à partir des PDV des autres, que nous reconstruisons à notre convenance, sous forme de paroles, de jugements incorporés dans des perceptions, des comportements, des manières d'agir ;
- nous ne cessons de nous positionner par rapport à ces PDV, en les prenant en charge, en s'en distanciant ou en restant neutre (prise en compte) ;
- nous ne nous construisons comme individu qu'au travers de la dynamique interactionnelle collective, en sorte que l'énonciateur/locuteur premier est vraiment, par rapport aux énonciateurs seconds, pour paraphraser Sartre, « un énonciateur, fait de tous les énonciateurs » sans aller toutefois à dire qu'il « les vaut tous et que vaut n'importe qui », compte tenu du rôle du *principal*, cet énonciateur premier en syncrétisme avec le locuteur et le sujet parlant, auquel, en dernière instance, on demande toujours des comptes...

pense L1/E1 ou à la position que les autres lui attribuent, dans (ou hors) la communication en face à face.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTHIEZ-REVUZ J., 1955, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Larousse.
- BENVENISTE É., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1. Paris, Gallimard.
- 1969, *Vocabulaire des institutions européennes*, t. 2, *Pouvoir, droit, religion*, Paris, Éditions de Minuit.
- 1974, *Problèmes de linguistique générale*, t. 2. Paris, Gallimard.
- CULIOLI A., [1978] 1999, « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique », dans *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*, t. 2, Gap, Paris, Ophrys, p. 127-144.
- CULIOLI A., Normand C., 2005, *Onze rencontres sur le langage et les langues*, Gap, Paris, Ophrys.
- DECLÈS J.-P., 1976, « Quelques opérations énonciatives », dans DAVID J., MARTIN R. (éds), *Logique et niveaux d'analyse linguistique*, Paris, Klincksieck, p. 213-242.
- DECLÈS J.-P., GUENTCHÉVA Z., 2000, « Énonciateur, locuteur, médiateur », dans MONOD-BECQUELIN A., ERIKSON P. (éds), *Les rituels du dialogue*, Nanterre, Société d'ethnologie, p. 79-112.
- DUCARD D., 2004, *Entre grammaire et sens*, Gap, Paris, Ophrys.
- DUCROT O., 1980a, « Analyses pragmatiques », *Communications* 32, p. 11-60.
- 1980b, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
- 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- 1993, « À quoi sert le concept de modalité ? », dans DITTMAR N., REICH A. (éds), *Modalité et acquisition des Langues*, Berlin, Walter de Gruyter, p. 111-129.
- HAILLET P. P., 2007, *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck.

- ONO A., 2007, *La notion d'énonciation chez Émile Benveniste*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- PHILIPPE G., 2002, « L'appareil formel de l'effacement énonciatif et la pragmatique des textes sans locuteur », dans AMOSSY R. (éd.), *Pragmatique et analyse des textes*, Université de Tel-Aviv, p. 17-34.
- RABATEL A., 2005a, « La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue », *Marges linguistiques* 9, 115-136. [<http://www.marges-linguistiques.com>]
- 2005b, « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : coénonciation, surénonciation, sous-énonciation », dans BRES J., HAILLET P. P., MELLET S., NOLKE H., ROSIER L. (éds) *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, Duculot, p. 95-110.
- 2008a, *Homo narrans. Pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit. Tome 1. Les points de vue et la logique de la narration*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- 2008b, *Homo narrans. Pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit. Tome 2. Dialogisme et polyphonie dans le récit*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- 2009, « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée », dans *La notion de prise en charge en linguistique*, *Langue française*, 162, p. 71-87.
- à par. 2010, « Énonciateur, sujet modal, modalité, modalisation », dans MAURY-ROUAN C. (éd.), *Énonciation, interaction, discours. Hommages à Robert Vion*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence.
- VOGUË S. de, 1992, « Culioli après Benveniste : énonciation, langage, intégration », *Linx* 26, p. 77-108.